

PRESENTATION DU STATUT DU SERVICE CIVIQUE FHF BRETAGNE / DRJSCS / ARS

Date de la réunion :	27 février 2017
Lieu de la réunion :	Rennes
heure de début de la réunion	10h30
Heure de fin de la réunion	12h30
Représentante FHF présente	Paola JUET, Chargée de mission
Représentantes de la DRJSCS	Géraldine PIERROT, référente régionale Service Civique Catherine BAUDRIER, Assistante administrative
Représentante de l'ARS	Chantal BOST, Conseillère pédagogique régionale en soins
Compte rendu rédigé par :	Paola JUET
Diffusion à :	Nathalie CONAN-MATHIEU, Délégué régionale permanente
Documents présentés/ remis	Diaporama et brochures sur le service civique

Participants :

Nathalie CONAN-MATHIEU, Déléguée régionale permanente de la FHF Bretagne
 Camille TOUFFET, AAH à la MAS de Guémené sur Scorff
 Guillaume STEPHAN, AAH au CH de Morlaix
 Adriane RANAIVOSON, Volontaire du service civique à l'EPSM Saint-Avé
 Nadia AYACHE, Animatrice sociale à l'EPSM Saint-Avé
 Cyndie LEBLAIS, Responsable secteur recrutement au CHBA de Vannes
 Christelle LE MORVAN, Responsable des ressources humaines au CH de Tréguier
 Myriam DUROS, ADCH au CH de Saint-Brieuc
 Morgane BIDAULT, Directrice adjointe au CH de Guingamp
 Chantal LE GALL, Responsable des ressources humaines au CH de Vitré
 Marjorie POUAERE, Responsable des ressources humaines au CHCB de Pontivy

Présentation des participants et intérêt à participer à cette réunion

Le CHBA de Vannes s'interroge sur les missions et les services dans lesquels les jeunes volontaires seront accueillis.

Le CH de Saint-Brieuc dispose déjà d'un agrément. L'accueil de jeunes volontaires ne s'est pas très bien passé.

Le CH de Tréguier n'a pas recruté de service civique.

Le CH de Morlaix et le CH de Vitré se posent des questions sur les missions à confier aux jeunes volontaires.

Présentation du statut du service civique par Géraldine PIERROT et Chantal BOST

➤ Présentation d'un diaporama

3200 jeunes accueillis en 2016.

4630 jeunes volontaires comme objectif pour 2017.

La mission ne nécessite pas de compétence de niveau scolaire. La motivation compte beaucoup, le savoir être, les aptitudes.

Il n'existe pas de période d'essai. Il est possible de prévoir en amont une journée d'accueil et de visite.

Mme Pierrot recommande que le tuteur ne soit pas le directeur de l'établissement.

2

Présentation de la démarche de la FHF Bretagne de porter un agrément collectif au bénéfice de ses établissements adhérents

➤ Présentation d'un diaporama

La loi du 10 mars 2010 relative au service civique permet à des établissements sanitaires et médico-sociaux d'accueillir des jeunes volontaires chargés de missions d'intérêt général dans des domaines d'intervention reconnus comme prioritaires pour la nation.

Pour accueillir un volontaire, l'établissement doit être porteur d'un agrément. Il peut également s'appuyer sur sa fédération régionale, porteuse d'un agrément collectif.

Afin d'accompagner au mieux les établissements dans cette démarche, la FHF Bretagne envisage de demander un agrément collectif au bénéfice de ses établissements adhérents.

La FHF Bretagne souhaite accompagner les établissements dans l'accueil de volontaires en simplifiant et en mutualisant leurs démarches administratives. La FHF Bretagne n'est qu'un simple facilitateur.

Les avantages du portage par la FHF Bretagne

- ▶ Les établissements sont dégagés du montage administratif du dossier (gain de temps)
- ▶ Les établissements restent décisionnaires sur le choix du volontaire car ils le recrutent directement
- ▶ La FHF Bretagne assure un suivi administratif et vient en appui aux adhérents

Le calendrier prévisionnel est présenté :

- Recensement des établissements intéressés par la démarche collective FHF en février/mars 2017
- 24 mars 2017 de 10H00 à 13H00 : travail en atelier sur les fiches missions
- Validation des fiches mission par les établissements pour le 15 avril (identifier vos besoins et rédiger des fiches dans le cadre d'ateliers collectifs)
- 26 avril 2017 : délibération du CA de la FHF Bretagne sur la demande d'agrément collectif
- Recueil auprès de chaque établissement des informations administratives, le calendrier prévisionnel d'accueil et la fiche mission au plus tard le 30 avril 2017

- Début mai : transmission du dossier d'agrément collectif à la DRJSCS
- mai/juin 2017 : formation des tuteurs en lien avec la DRJSCS
- Juin 2017 : délivrance de l'agrément par la DRJSCS
- Conclusion d'une convention cadre entre la FHF Bretagne et les établissements d'accueil
- Juin : visite des établissements par les directions départementales de la DDJSCS
- Juillet-septembre 2017 : mise en ligne des fiches mission par les établissements et recrutement des jeunes par les établissements
- Du 1^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018 (8 mois) : accueil des jeunes volontaires
- Octobre 2017 : réunion organisée avec les tuteurs et les jeunes volontaires en lien avec la DRJSCS et l'ARS Bretagne.

Pour synthétiser, l'établissement d'accueil diffuse les annonces, recrute les jeunes volontaires et saisie le contrat du jeune. Il veille à ce que le jeune fasse ses formations et lui verse 106,94 € par mois.

Témoignage de tuteur et d'un jeune volontaire

Témoignage de la MAS de Kerblay, EPSM du Morbihan à Saint-Avé

Adriane RANAIVOSON, Volontaire service civique
Nadia AYACHE, Animatrice sociale tutrice

L'EPSM de Saint-Avé dispose d'un agrément. 6 jeunes volontaires ont été accueillis. Adriane RANAIVOSON aide à l'animation au sein du FAM et de la MAS. Souhait de ne pas la mettre en difficulté. Son poste a débuté le 5 septembre 2016 sur 10 mois. C'est très instructif car Adriane RANAIVOSON n'est pas issue de ce secteur. Elle a donc un regard extérieur. Elle est maintenant reconnue par les résidents.

La difficulté est que le personnel ne la considère pas comme une stagiaire. Elle n'a pas de lien hiérarchique, ce qui peut aussi susciter des incompréhensions de la part du personnel. Elle est maintenant identifiée au sein de l'établissement. Elle interviendra également en soutien en matière de développement durable. Elle fédère plusieurs acteurs autour de ce projet.

Adriane RANAIVOSON précise qu'elle dispose d'une certaine liberté dans ses missions. Elle a un master en psychologie d'où son intérêt pour le secteur du handicap psychique. Les missions sont très enrichissantes. Elle découvre beaucoup de choses : téléthon, la semaine bleue.... Son regard change.

Conclusion

La prochaine réunion aura lieu le 24 mars 2017 sous forme d'ateliers collectifs. Les établissements seront sollicités afin de communiquer à la FHF Bretagne les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler lors de ces ateliers.